

40 propositions pour un Bâtonnat 2024 de rupture! Frédéric CHHUM Christine MARAN Candidats au Bâtonnat de Paris 2024

Commentaire d'arrêt publié le 06/04/2023, vu 1644 fois, Auteur : CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille

A Paris, 24.000 (sur 34 000) consœurs et confrères ne votent pas aux élections ordinales.

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

L'ordre est à vous!

A Paris, **24.000** (sur 34 000) consœurs et confrères **ne voteront pas** aux élections ordinales.

En effet, les confrères n'ont plus confiance dans l'institution ordinale, qui est accaparée par des ordinaux issus majoritairement d'un syndicat financé par l'ordre.

Par ailleurs, 22 % des jeunes consœurs et confrères quittent la profession avant 10 ans d'exercice.

Face à ces constats, nous proposons des engagements forts à destination des avocates collaboratrices et des avocats collaborateurs qui sont la force vive du Barreau et l'avenir de la profession.

Nous entendons également mettre en œuvre un plan d'urgence pour rétablir, sans délai, la confiance des consœurs et confrères dans l'institution ordinale.

Pour notre campagne, nous n'avons pas de directeurs de campagne, ni d'agence de communication

Nous n'aurons pas à « renvoyer l'ascenseur » à des confrères ou agences de communication et qui seront payés, en réalité, par vos cotisations.

Ces pratiques sont illégales et nous les dénonçons fermement !

C'est pour cela que nous voulons des **appels d'offres sur toutes les dépenses de communication** supérieures à 30 000 euros avec un compte rendu écrit et publié sur le site de l'ordre.

C'est pour cela aussi que nous ouvrirons tous les **postes d'avocats missionnés** (53 confrères pour 3.8 millions d'euros) **à tous les confrères y compris les postes de direction** (secrétaire général, directeur de la déontologie, directeur des règlements des litiges professionnels, directeur du service de l'exercice, responsable Campus, etc.).

Nous avons élaboré nos 40 propositions disruptutives pour un bâtonnat (2024 - 2025) de rupture en toute indépendance.

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns de nos engagements.

Pour lire l'ensemble de nos propositions, rendez vous sur notre site. https://www.chhum-maran-batonnat2024.paris/

1) Des engagements pour les 13 000 avocates et avocats collaborateurs

Au 1^{er} mars 2024, les avocates, avocats collaborateurs et élèves avocats bénéficieront de 22 jours de télétravail opposables à leur cabinet (soit 2 jours par mois), via une modification du RIBP.

A compter du 1^{er} janvier 2024, un plan d'urgence contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement au sein des cabinets sera mis en œuvre par l'ordre des avocats.

L'ordre mettra en œuvre **un plan d'urgence**, à compter **du 1^{er} mars 2024**, pour promouvoir l'égalité Femmes / Hommes et notamment l'**égalité de rémunération** au sein des cabinets. De même, une prime devra être discutée chaque année avec le collaborateur si le cabinet est profitable.

Par ailleurs, le minimal ordinal passera à **4.100 euros HT**, sauf demande motivée du cabinet, qui sera appréciée par le rapporteur.

2) Un plan d'urgence pour un ordre impartial et la transparence de l'ordre

Une nouvelle transparence et gouvernance de l'ordre des avocats de Paris seront mises en place dès le 1^{er} janvier 2024.

L'ordre des avocats de Paris doit être **impartial** et ne doit pas privilégier des ordinaux appartenant à un syndicat financé par l'ordre.

L'ordre des avocats de Paris doit montrer l'exemple par le haut.

Ainsi:

- Tous les postes de direction (secrétaire général, directeur de la déontologie, directeur de règlement des litiges professionnels, Directeur exercice professionnel, responsable CAMPUS, incubateur, etc.) seront ouverts à tous les confrères et non plus réservés aux ordinaux ;
- **3.2)** Pour permettre **l'égalité des candidats au Bâtonnat**, l'ordre des avocats de Paris **remboursera les dépenses de campagne au Bâtonnat** à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses de campagne des élections au Bâtonnat seront plafonnées à 10 000 euros (montant proposé et à débattre en conseil de l'ordre) par binôme (candidat bâtonnier et vice bâtonnier) et devront être certifiées par un expert-comptable.

- A compter du 1^{er} juin 2024, tous les avocats du barreau de Paris auront accès à la data room

sur les comptes de l'ordre. Tout avocat du barreau pourra **poser une question sur les comptes** et une réponse sera apportée en conseil de l'ordre ;

- Chaque année, les Bâtonnier, Vice-Bâtonnier et MCO devront effectuer une **déclaration d'intérêt**, qui sera consultable sur le site de l'ordre des avocats via la clé RPVA ;
- L'ordre soumettra à **appel d'offre** toute dépense (communication, affaires publiques, assurances) supérieure à **30.000 euros**. Un compte-rendu de l'**appel d'offre** sera publié sur le site de l'ordre ;
- Les **comptes-rendus des réunions du conseil** de l'ordre seront consultables sur le site de l'ordre des avocats à partir du 1^{er} janvier 2024 (seule la partie poursuite disciplinaire ne sera pas consultable) ;
- 3) Nous voulons un Bâtonnat 2024-2026 économe.

A cet égard, le Bâtonnier renoncera à sa voiture de fonction avec chauffeur au 1er janvier 2024.

L'ordre devra identifier et mettre en place toute mesure d'économie (délai : mars 2024). A titre d'exemple, le Bulletin du Bâtonnier sera internalisé, à partir du 1er janvier 2024, à des fins d'économies d'environ 250 000 euros).

Le colloque Paris Legal Makers sera supprimé ou réorganisé pour réduire son coût (**économie de 700 000 euros** cf. budget ordre 2021).

- 4) Nous sommes pro-business, et voulons vous permettre de développer votre cabinet avec des mesures importantes (un partenariat avec la plateforme la plus performante d'intelligence juridique et des prêts à taux préférentiels auprès de la BNPP).
- 5) Nous défendrons également sans relâche le respect du secret professionnel et des droits de la défense.

A cet égard, nous vous invitons à lire notre article

- . « perquisitions en cabinet d'avocats : guide de survie à l'usage des consœurs et confrères ». https://www.village-justice.com/articles/perquisitions-cabinet-avocats-guide-survie-usage-des-consoeurs-confreres,45830.html
- . une perquisition en cabinet d'avocats à Paris en 2023 <u>Une perquisition en cabinet d'avocats</u> à Paris en 2023 GPL448r4 Gazette du Palais (gazette-du-palais.fr) publié à la gazette du Palais du 25 avril 2023.
- 6) Obtenir sans délai une modification du décret Magendie qui créé une souffrance au travail chez les avocats!

L'ordre des avocats de Paris doit obtenir, par du lobbying, une réforme immédiate du décret Magendie. Ce décret a créé une souffrance au travail inutile pour les avocats et n'a pas amélioré la procédure d'appel. Au contraire, la procédure d'appel est bien pire qu'avant le décret Magendie! S'il ne veut pas sombrer, l'ordre des avocats doit se réformer et vite. N'oubliez pas que l'ordre est à vous! Les 27 et 29 juin 2023, votez pour le binôme CHHUM / MARAN! A bientôt, Vos biens dévoués confrères, Frédéric CHHUM / Christine MARAN https://www.chhum-maran-batonnat2024.paris/ PS 1 : Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : secretariat@chhum-avocats.com